



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 31 mars 2009, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 550'000.-
POUR DES TRAVAUX DESTINÉS À LA TRANSFORMATION ET RÉNOVATION
DE LA SALLE POLYVALENTE DE L'ÉCOLE DE COMPESIÈRES**

Considérant,

- l'aménagement actuel de la salle polyvalente qui n'est plus adapté aux activités diverses et variées telles que cours de rythmique et de danse dans le cadre de l'école, fêtes et soirées privées, club des aînés,
- le vif succès rencontré par cette salle en matière de location,
- l'avantage que procure la récupération de l'espace citerne, après le remplacement de la chaudière à mazout, pour repenser l'aménagement du sous-sol de l'école de Compesières,
- le devis final de l'architecte mandataire, en adéquation avec la nature des différents travaux inhérents à la modernisation des locaux et installations,
- le rapport de la commission des bâtiments et écoles du 10 mars 2009,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des bâtiments et écoles du 16 février 2009
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 550'000.- pour des travaux destinés à la transformation et rénovation de la salle polyvalente de l'école de Compesières,
2. De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements 0820.503.00, et de la porter à l'actif du bilan, 0820.143.00 du patrimoine administratif,
3. D'amortir le montant de la dépense nette au moyen de 20 annuités par le compte 0820.331.00 de 2010 à 2029.
4. D'attribuer 1% du montant des travaux effectifs au fonds de décoration une fois le projet réalisé.

Cette délibération a été prise par 15 voix pour et 1 abstention.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 mai 2009.

Bardonnex, le 7 avril 2009

Thierry SCHMID
Président